

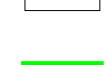

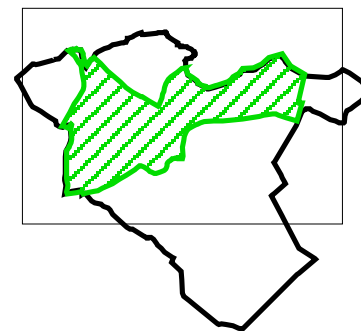


# Commune d'Estagel (N° INSEE : 66 071)

## Plan de prévention des risques naturels prévisibles (P.P.R.)

9.1 Numéro de zone (chaque numéro est composé de 2 nombres :  
le 1er définit le type d'aléa, le 2nd distingue le secteur géographique)

- Zones directement exposées aux risques
-  Zones à fortes contraintes (risque fort ou préservation) : inconstructibles
  -  Zones à contraintes modérées (risque moyen) : constructibles sous conditions
  -  Zones non directement exposées aux risques
  -  Périmètre d'application du PPR centré sur les enjeux



Prescription : 10 janvier 2000  
Elaboration : décembre 2002

Echelle : 1 / 5000  
Centre-ville au 1/2500ème



Remarque : Le recul de prudence applicable à toute construction par rapport aux sommets de berges des cours d'eau et falaises, n'est pas systématiquement mentionné sur le plan par la zone rouge. Le recul est défini dans le Règlement du PPR au paragraphe IV.1.3 page 42.

